

**Projet de conclusions
Pour discussion à la réunion du groupe CNIS du 8 juillet**

Remarque préalable

Ce document ne présage pas de la forme définitive du rapport.

Il est destiné à poursuivre les échanges sur les préconisations qui pourront y être intégrées.

Ce document est présenté selon les trois échelles de besoins identifiées par le groupe correspondant :

(A) au périmètre des projets d'aménagement ou de prévention ;

(B) au périmètre des projets de territoires

(C) au périmètre de zonages référentiels, permettant des comparaisons nationales ou européennes (zones d'emplois, aires urbaines...)

A - A l'échelle des projets d'aménagement ou de prévention

A.1 Types d'opérations visées, enjeux

Les projets d'aménagement ou de prévention ciblent un territoire précis, de dimension relativement restreinte.

Il peut s'agir par exemple de la création d'un quartier résidentiel ou d'activité (par extension de l'urbanisation, conversion de friches industrielles, militaires...), de l'embellissement du cœur d'un bourg centre ou d'une petite ville, de la mise en place d'une infrastructure de transport comme un tramway ou un métro, d'une opération de rénovation urbaine d'un quartier, etc.

Il peut également s'agir d'opérations ponctuelles d'amélioration du cadre de vie : installation d'un établissement de commerce ou de services, implantation d'un établissement scolaire ou d'un équipement sportif, tracé d'une piste cyclable, ...

Il peut s'agir encore des périmètres de prévention des risques industriels ou naturels.

A.2 Besoins

A cette échelle :

a) l'information souhaitée est très agrégée :

Ces projets requièrent des informations relatives au tissu urbain (occupation du sol, voirie...) et à l'environnement. Sur ces 2 points, les acteurs n'ont pas recours à la statistique publique : les informations sont recueillies dans le cadre de leur activité professionnelle courante.

Par contre, les éléments suivants sont souhaités :

- **Estimation de la population présente**, à savoir celle qui fréquente le territoire.
En priorité : estimation de la population résidente et de la population au travail.
Mais aussi : estimation de la population en formation (élèves des collèges et lycées, formation supérieure ou continue) et identification des lieux qui polarisent une fréquentation importante :

zones commerciales, grands équipements (parcs, gares, centres de congrès, espaces culturels, stades...).

- **Localisation des entreprises sur le territoire** selon leurs emplois et, de façon moins prioritaire, selon les grands secteurs : industrie, construction, commerce, service.
- **Localisation des immeubles d'habitation** ainsi que le nombre de logements qui composent ces immeubles.

b) le périmètre correspond à une surface relativement limitée : quartier, axe de transport, secteur inondable...

c) les niveaux de restitution de l'information doivent être très fins : XY, petits polygones (parcelles cadastrales, îlots, ...), carroyage (carreaux, ...).

Les « XY » sont utiles pour localiser et caractériser des objets adressés : immeubles d'habitation, entreprises.

Les *petits polygones* sont utiles pour représenter des agrégats statistiques (estimation de la population).

- *La parcelle cadastrale* présente 2 avantages :
 - Elle conserve les informations surfaciques et permet de couvrir la zone d'étude (hors voirie et « espaces publics »),
 - elle est la maille d'accès potentiel à d'autres informations, relatives aux propriétés bâties et non bâties (surfaces, prix, etc.), à partir des fichiers des services fiscaux (voir plus loin).

La parcelle cadastrale présente néanmoins l'inconvénient de ne pas être une maille utilisée de façon standard pour l'information statistique et celui d'évoluer dans le temps, ce qui crée des difficultés pour observer les évolutions.

Certains travaux utilisent la section cadastrale qui est un regroupement de parcelles

- *L'îlot* n'est plus la maille de collecte du recensement de la population dans les communes de plus de 10 000 habitants. Sa représentation cartographique est donc « figée » sur le tissu urbain tel qu'il existait au recensement de 1999. L'îlot n'est donc plus utilisable comme maille de restitution.

La « grille carroyée » permet de couvrir des objets surfaciques et de représenter des agrégats statistiques. Elle présente l'avantage de découper l'espace de façon homogène (carreaux). Selon que le carreau de base est plus ou moins fin, le carroyage permettra de couvrir avec une plus ou moins grande précision géométrique le territoire étudié. Le carroyage présente l'avantage de la continuité dans le temps et de pouvoir rapprocher aisément des informations de différentes sources.

A.3 Eléments attendus de la statistique publique

Plusieurs modes de mises à disposition de l'information sont envisageables pour répondre aux besoins.

→ **Une cartographie « prête à l'emploi », sur toutes les agglomérations et EPCI au dessus d'une certaine taille**

La forme de mise à disposition de cette cartographie devrait permettre :

- soit de la réintégrer directement dans un document,
- soit de la superposer à d'autres informations propres à l'utilisateur. Il faudrait donc que cette cartographie soit conçue comme une « couche » de SIG, ou de dessin, selon une échelle à définir.

Cartes de base :

Carte de la densité de population (à la section cadastrale ou au « carreau »)

Carte de la densité d'emplois (à la section cadastrale ou au « carreau »)

Carte des établissements selon leur taille (XY)

Carte des immeubles d'habitation selon leur nombre de logements (voir mode de représentation).

(Voir en annexe des exemples de cartes)

→ **Un fichier fournissant des estimations de population et d'emploi** (si possible de personnes en formation...) selon un maillage « carreau » de surface à définir et/ou selon un maillage parcelle cadastrale (section ?) avec la surface (pour calculer des densités).

→ **Un fichier donnant pour chaque entreprise** (=établissement): sa localisation XY, son emploi (postes de travail) et éventuellement son secteur (industrie, construction, commerce, service).

→ **Un fichier donnant pour chaque immeuble** : sa localisation XY, son nombre de logements.

Champ géographique de ces fichiers : agglomérations et EPCI au dessus d'une certaine taille.

A.4 Etat des lieux des sources pour satisfaire ces besoins

Le groupe n'a pas procédé à une expertise détaillée des sources disponibles et de leurs limites pour satisfaire les besoins cités ci-dessus.

Ses travaux permettent néanmoins d'attirer l'attention sur les points qui suivent.

- **Estimation de la population résidente**

La nouvelle méthode de recensement présente deux limites pour estimer la population aux échelles infra-urbaines fines :

- les dénombrements de la population sont désormais obtenus par sondage (40 %) dans les communes de plus de 10 000 habitants, selon un échantillon représentatif sur la plupart des l'IRIS mais qui rend l'estimation de population délicate à des niveaux plus fins,
- le recensement ne permet pas d'obtenir de résultats infracommunaux pour les zones denses des communes de moins de 10 000 habitants ; cela pose un réel problème pour observer la périphérie des agglomérations.

- **Estimation de l'emploi**

Les estimations d'emploi au niveau infracommunal sont actuellement difficiles pour 2 raisons :

- L'accès à l'effectif salarié de chaque entreprise et établissement reste impossible. Pourtant, les règles du secret statistique¹ indiquent qu'il y a désormais la possibilité de diffuser pour chaque entreprise, sauf opposition de celle-ci notifiée au comité du secret statistique, un certain nombre d'informations dont « les effectifs de l'entreprise et de chacun de ses établissements, une fois par an ». Les conditions pratiques de mises en œuvre de cette clause restent à définir.
- Des efforts importants ont été développés ces dernières années pour mieux « dégroupier » les effectifs d'une entreprise selon ces différents lieux d'activité (établissements). La qualité de ce dégroupement demanderait cependant à être améliorée au niveau infracommunal.

- **Estimation de la population en formation** (élèves des collèges et lycées, formation supérieure ou continue)

Le groupe n'a pas expertisé cette question. Il semblerait qu'à ce jour il n'y ait pas de fichiers permettant de localiser finement les populations en situation de formation.

- **La localisation des entreprises et des établissements.**

L'accès à cette information se heurte à une ambiguïté qui doit être levée sur la statut de diffusion du « XY » : est-ce un élément d'identification au même titre que le SIRET ou l'adresse ou bien est-ce un élément de localisation géographique au même titre que la commune d'implantation ?

¹ Cf [le guide sur le secret statistique](#) en ligne sur le site Insee.fr

- **La localisation des immeubles d'habitation et de leurs logements**

Le répertoire permettant d'établir cette localisation reste à définir :

- Le Répertoire des immeubles localisés (RIL) pourrait permettre de localiser l'ensemble du parc de logements à l'adresse (sans les communes > 10 000 seulement...) mais les conditions actuelles d'utilisation pour une diffusion externe sont à clarifier.
- Filocom localise les habitations à la section cadastrale uniquement,
- Sitadel ne porte que sur le champ de la construction neuve et la localisation infracommunale (identifiant cadastral à la parcelle + adresse postale) des logements est parfois de mauvaise qualité.

B - A l'échelle des projets de territoires

B.1 Types de projets visés, enjeux

A cette échelle, les projets concernés ont une dimension stratégique pour l'avenir d'un territoire.

Il peut s'agir de projets de développement globaux : SCOT, mise en place ou suivi d'un pays, d'un parc naturel, réflexions sur les contours d'une intercommunalité, plan local d'urbanisme (PLU), plan d'aménagement de développement durable (PADD), Schéma régional de développement (SRADT)...

Il peut s'agir de projets thématiques, mais nécessitant une prise en compte du territoire dans sa globalité : schéma de transport, de déplacement, plan local d'habitat, concertation sur l'urbanisme commercial...

Il peut s'agir également de projets d'implantation d'activités ou d'équipements à la recherche du meilleur positionnement possible, eu égard aux relations avec les fournisseurs et les clients et eu égard à la résidence des employés.

Ces projets nécessitent l'accès à une information territorialisée permettant aux acteurs des projets d'identifier les spécificités d'un territoire, sa structuration, ses forces, ses faiblesses, ses potentialités, dans différents domaines, etc.

Les besoins vont donc au delà de la seule information sur la densité et la localisation des personnes, activités et logements.

(Il sera indiqué en intro du rapport le fait que le groupe a nécessairement « élargi » le champ du mandat, la compréhension de la structuration des territoires nécessitant d'autres infos que la seule localisation des personnes et des activités).

B.2 Besoins

A cette échelle :

- a) **le périmètre est un espace beaucoup plus large que le précédent.** Il correspond à une agglomération, un SCOT, une intercommunalité, un département, etc..
- b) **des données relativement détaillées sont nécessaires et selon deux niveaux de restitution :** les XY et une maille « à façon de l'ordre de 2 000 habitants ».

B.3 Eléments attendus de la statistique publique en matière de données détaillées

Les utilisateurs se déclarent très satisfaits des nombreuses données locales désormais disponibles. Une étape importante a été franchie en la matière ces dernières années en termes de variété de sources, fraîcheur d'information et accessibilité (internet gratuit pour beaucoup de données).

Concernant plus particulièrement les sources existantes pour décrire l'occupation du sol (Teruti et Corine Land Cover), le groupe n'en a pas conclu de préconisation majeure sauf (**à voir...**)

Des points faibles ont cependant été identifiés, sur lesquels il serait utile de progresser dans le moyen terme :

- la constitution d'un véritable dispositif de mise à disposition de statistiques locales sur le marché immobilier et foncier (B3.1)
- l'amélioration le dispositif statistique pour l'étude de l'appareil productif (B3.2)
- la définition des conditions (techniques, juridiques, commerciales) qui permettraient le rapprochement des données « clés » d'un territoire selon des zones géographiques infracommunales « à façon » (B3.3).

B 3.1 Constituer un véritable dispositif de mise à disposition de statistiques locales sur le marché immobilier et foncier.

Enjeu

La question foncière est très importante sur le plan économique : le logement représente le premier poste de dépense des ménages et la terre constitue le premier poste du patrimoine de la branche agricole. Les tensions sur les marchés foncier et immobilier précèdent ou accompagnent les crises économiques.

L'action foncière est au cœur des projets d'aménagement et de développement du territoire. Le législateur a mis en place de nombreux outils de réglementation, de planification, de régulation qui permettent aux pouvoirs publics une plus grande maîtrise foncière.

Cependant il n'existe pas d'outils permettant une observation et une connaissance locale du foncier.

L'accès aux données foncières gérées par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) est complexe, tant par la procédure que par la forme et le contenu des fichiers fournis (MAJIC II, ŒIL).

La base de données notariale sur les mutations foncières (BIENS, PERVAL), est de qualité et de taux de couverture très variables d'une région, d'un territoire à l'autre.

Dans certaines régions, des observatoires fonciers et immobiliers ont été créés à l'initiative des acteurs régionaux et locaux des secteurs publics et privés. Ils sont alimentés, parfois manuellement, en utilisant des informations de diverses provenances (extraits d'actes notariés, DIA, bases notariales, base « œil » des Domaines, etc.). Cependant ces structures présentent une certaine fragilité institutionnelle et technique : problème d'accès aux informations, collecte de données inadaptées, coût élevé, manque de formation des agents, etc.

Ces sources administratives constituent un gisement d'informations très important qu'il conviendrait de qualifier et d'organiser au sein d'une « filière statistique ».

Les projets annoncés (PATRIM, gestion renforcée des mutations au niveau des notaires) ne semblent pas répondre à cette attente.

Besoin

Les utilisateurs doivent pouvoir mobiliser en priorité des informations sur les mutations immobilières et foncières.

Types de biens à étudier sur un territoire :

- Terrains à bâtir (lotissement, individuel, artisanal ou industriel, autre)
- Maison ou appartement, taille (nb de pièces), ancienneté si possible (date de construction).

Indicateurs attendus sur ces types de biens :

Indicateurs essentiels

- **Volume** des transactions, **le taux annuel** des transactions (**volume rapporté au stock**)
- **Prix moyen, médian et prix au m²**

Indicateurs sur les acquéreurs et les vendeurs

- **Origine géographique** des acquéreurs (même commune, agglomération, département, région, autre région, étranger...)
- **Profession** des acquéreurs et des vendeurs (catégorie socioprofessionnelle en 8 postes)

Ces indicateurs seraient publiés :

- selon différentes mailles géographiques : agglomération et EPCI, commune, IRIS, zones à façon de 2000 habitants...en fonction des contraintes de disponibilité et de secret.
- annuellement,
- ancienneté de l'information : la plus fraîche possible...n-2 maxi.

Fichiers attendus par les professionnels sur ce type de bien

La définition de programmes structurants pour le territoire, comme par exemple les programmes locaux de l'habitat (PLH°), nécessite le croisement de données très détaillées pour comprendre le **marché local de l'habitat**.

Les responsables de l'observation du marché de l'habitat dans les collectivités locales et d'autres organismes publics souhaiteraient pour cela accéder à des fichiers statistiques documentés et qualifiés leur permettant de réaliser des croisements détaillés.

La mise au point de ces indicateurs et fichiers ainsi que de leur modalités de mise à disposition suppose de mettre en place un projet « Statistiques sur le marché local de l'habitat et des terrains » pour lequel il conviendrait de désigner un pilote et un mandat.

B 3.2 Améliorer le dispositif statistique pour l'étude de l'appareil productif

La mise en place de Clap² a été une grande avancée pour étudier le lien entre activités et volume d'emploi sur un territoire local.

Pour analyser l'appareil productif, les utilisateurs font appel désormais à de nombreuses sources d'informations : Sirene, Ree³-Démographie des entreprises, Bodacc⁴, Clap, Dads⁵ pour l'essentiel.

Le souhait de ces utilisateurs est une mise en cohérence et une plus grande intégration de ces sources.

Deux priorités ont été définies :

- **Un référentiel annuel de base** de tous les établissements présents sur le territoire, localisés à l'XY, avec le code activité (NAF 700) et l'emploi.
Ceci est indispensable à la cartographie du tissu productif, toile de fond de nombreux projets d'aménagement.

La mise à disposition d'un tel outil se heurte aux difficultés citées au point A4 : ambiguïté sur le statut identifiant ou non de l' « XY » et ambiguïté également sur le secret concernant l'emploi d'un établissement.

- **Un outil statistique unique**, qui permettrait de rapprocher sur un territoire des informations sur l'appareil productif : activités (Clap), emploi (Clap), masse salariale (Dads), qualification (Dads), date de création (Ree), chiffre d'affaire des entreprises (Sirene)...*(contenu à préciser)*
Cet outil serait un fichier annuel d'établissement, anonymisé, chaque établissement étant localisé à l'IRIS et à la commune.

Un « clap » enrichi...

B 3.3 Définir les conditions (techniques, juridiques, commerciales) qui permettraient le rapprochement des données selon des zones géographiques « à façon »

Les zonages de l'intervention publique ou des projets territoriaux ne correspondent souvent pas aux seules frontières des communes, ni à celles des Iris.

Chaque problématique (habitat, transport, équipements de proximité, santé...) nécessite d'appréhender l'espace urbain selon des quartiers qui sont souvent spécifiques.

En conséquence, les utilisateurs souhaitent pouvoir rapprocher des informations issues de sources statistiques variées selon leurs propres mailles géographiques (**« maille à façon »**).

Des mailles d'environ 2000 habitants, dimension équivalente à celle des IRIS, sont souhaitées, dans toutes les agglomérations et EPCI à partir d'une certaine taille.

Pour ce faire les utilisateurs doivent pouvoir reconstituer l'information statistique selon ce maillage, directement à partir de fichiers qui leur seraient fournis ou bien via un processus sécurisé du type de celui qui va être mis en place pour les « zones à façon » du recensement de la population.

² Clap : connaissance locale de l'appareil productif

³ Ree = répertoire des entreprises et des établissements, issu de Sirene.

⁴ Bodacc = Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales, utilisé pour les statistiques de défaillances d'entreprises

⁵ Dads = déclarations annuelles de données sociales

Deux formes de mise à disposition sont donc souhaitées.

a) Une mise à disposition « directe » de bases de données « au carreau ».

Les utilisateurs pourraient agréger eux-mêmes les informations selon leur maillage « 2000 », à partir de données de base diffusées au carreau.

L'information n'est pas forcément statistiquement fiable au carreau ; elle le devient une fois agrégée selon ces « mailles à façon 2000 ».

Les informations souhaitées correspondent à celles qui sont aujourd'hui disponibles à l'IRIS et, pour certaines, sur les quartiers « politique de la ville », à savoir :

- Les chiffres clés du recensement de la population (*qui seront définis fin 2009*).
- Les chiffres clés présents dans la rubrique « Données urbaines infra-communales par quartier » du site de l'Insee : revenus/niveau de vie (allocataires CAF, revenus fiscaux), bénéficiaires de la CMU, Entreprises (Clap), Emploi salarié (DADS ou Clap), activité (chômage, qualification des actifs).
- Les chiffres de présence d'équipements (BPE) actuellement disponibles au niveau de l'IRIS sur le site de l'Insee.

Ces informations pourraient être enrichies de données actuellement non disponibles au niveau infracommunal (du moins pas directement) : la construction neuve par exemple.

- Cette mise à disposition suppose que les données soient diffusables, eu égard aux règles de secret statistique et donc :
 - que ces règles soient éventuellement revisitées en ce sens,
 - que des méthodes de « brouillage » soient appliquées de façon à respecter ces règles sans pour autant perdre du « sens » statistique à ce niveau géographique.
- Cette mise à disposition suppose aussi que les différents producteurs s'accordent pour une mise à disposition à ce niveau « carreau ».
- Cette mise à disposition suppose enfin que le « carreau » soit un objet géographique bien défini (*à préciser*)

b) Une mise à disposition « sur mesure », indirecte, pour des informations plus spécialisées.

Certains projets publics nécessitent que l'information fournie soit sur le contour exact de l'intervention (secteur scolaire, zone de réhabilitation de l'habitat...) et/ou nécessitent des données qui ne pourraient pas être accessibles « au carreau » car :

- confidentielles à ce niveau,
- non agrégeables à partir du carreau comme c'est le cas par exemple des quantiles de revenus, des indicateurs de prix de l'immobilier...

Il est donc attendu dans ce cas un dispositif de prestation sur mesure qui permette d'accéder à l'information souhaitée sur le territoire étudié.

Le système de mise à disposition «Diaf-RP » (diffusion infra communale à façon du recensement de la population) paraît de ce point de vue tout à fait innovant avec cependant le souhait qu'il soit :

- élargi à un espace géographique plus important (aujourd'hui limité aux communes > 10 000 habitants),
- ouvert à d'autres sources statistiques,
- utilisable pour obtenir des données sur un zonage de X mailles d'au moins 1000 logements (et non pas sur une seule maille).

C - Echelle des référentiels de comparaison

Les zonages dit « d'études » (zones d'emploi, unité urbaine, zonages en aire urbaine et espaces ruraux, bassins de vie) ne correspondent généralement pas aux périmètres des institutions locales ni aux projets de territoire locaux.

Ils n'en sont pas moins des outils indispensables à la connaissance du fonctionnement des territoires, et à la comparaison des territoires entre eux selon des concepts communs.

Le groupe de travail préconise donc :

1. La reconduction périodique (tous les 10 ans maximum) de ces zonages moyennant quelques ajustements pour tenter de répondre à leurs limites actuelles (§C1)
2. L'accompagnement systématique de la mise à disposition de ces zonages par un socle d'indicateurs, dotés des concepts et méthodes dont ils sont issus (§C2).

C.1 La reconduction des zonages d'études -

Les ajustements au dispositif actuel préconisés par le groupe sont les suivants.

Les zones d'emploi

Les zones d'emploi gagneraient à être plus représentatives qu'aujourd'hui des bassins du marché du travail ce qui suppose d'envisager l'allègement des contraintes administratives qui ont pu peser sur le découpage actuel comme par exemple le respect des limites départementales dans certains cas.

Les aires d'influence de la ville

Il est proposé la reconduction des principes du zonage « ZAUER » avec cependant :

- une clarification sur le rôle de ce zonage : il identifie des degrés d'influence de la ville sur son environnement et non pas une partition « urbain/rural ».
- la nécessité d'identifier des **pôles secondaires** au sein des aires urbaines les plus importantes.

Les bassins de vie

Les bassins de vie seraient revus comme une partition cohérente de l'ensemble du territoire, représentative des « aires de vie de la quotidienneté », que l'on vive dans l'urbain ou dans le rural.

Ils s'adosseraient aux contours des aires urbaines, donnant ainsi une cohérence d'ensemble aux zonages d'études.

La ruralité

La caractérisation de la « ruralité » d'un territoire s'envisagerait plus clairement sous deux aspects :

→ Le caractère plus ou moins dense du territoire : on pourrait identifier des bassins de vie « ruraux » et des bassins de vie « urbains » selon leur densité⁶.

→ Le degré d'influence de la ville sur le territoire : les bassins de vie pourraient être classés en fonction de leur appartenance à tel ou tel espace « ZAUER ».

Nous aurions ainsi un dispositif cohérent, qui, en croisant ZAUER et bassins de vie, permettrait de distinguer des bassins urbains et ruraux, qu'ils soient sous influence de la ville ou non.

⁶ Il serait souhaitable que le caractère rural ou non d'un territoire soit défini en cohérence avec les définitions internationales.

La classification mise en place par l'OCDE considère qu'une « communauté de base » (en France, il s'agit du canton) est rurale si sa densité est inférieure à 150 habitants au kilomètre carré.

L'OCDE utilise un second critère pour qualifier les régions : elles sont considérées comme « essentiellement rurales » si plus de 50% de leur population vit dans des communautés rurales, comme « essentiellement urbaine » si moins de 15% de la population vit dans des communautés rurales, et comme « intermédiaire » pour le reste.

(cf. OCDE, Le nouveau paradigme rural. Politiques et gouvernance, OCDE Editions, 2006)

C.2 Un socle d'indicateurs de référence, accompagné de concepts et méthodes

Il est important que la statistique publique définisse des indicateurs de référence qui permettent de « lire » et comparer les territoires entre eux rapidement.

Ces indicateurs vont au delà de la simple description, ils doivent permettre de situer la structuration du territoire que l'on étudie, ils doivent être les témoins d'une situation (artificialisation des sols, distance à parcourir pour atteindre un pôle de proximité...)

Enjeux d'un socle d'indicateurs

- L'approche des territoires selon des « clés » de lecture communes à tous les acteurs locaux.
- Appropriation par tous les acteurs locaux de concepts et méthodes partagés.

L'enjeu est de fournir un « cadre d'intelligibilité » des territoires.

Eléments attendus dans le socle d'indicateurs

a) Le groupe a défini 2 catégories d'indicateurs nécessaires à la connaissance des territoires :

- Indicateurs pour l'analyse morphologique
- Indicateurs pour l'analyse fonctionnelle (comportement des agents)

Le groupe de travail a pris connaissance des travaux de deux groupes de travail concernant la définition d'indicateurs territoriaux :

- le groupe de travail sur l'étalement urbain piloté par le CERTU,
- le groupe de travail sur les indicateurs territoriaux de développement durable piloté par la DIACT.

Les travaux de ces groupes de travail vont dans le sens des besoins exprimés par notre groupe : mettre à disposition de tous les acteurs locaux des indicateurs qui font « référence » parce qu'ils ont été choisis comme outils représentatifs du positionnement des territoires dans des domaines proches des préoccupations de notre groupe de travail : étalement urbain, mobilités de personnes, cohésion territoriale, profil économique et social...

La liste des indicateurs souhaités s'inspire donc en grande partie de ces travaux.

[Voir annexe 2](#)

b) Les débats ont cependant, à plusieurs reprises, fait apparaître la nécessité de disposer d'autres indicateurs structurants pour les territoires

- Le profil des habitants, logements, emplois et activités présents sur un territoire.
- Le marché du logement, du foncier, des locaux d'activités économiques (bureaux, entrepôts).

[Voir annexe 2](#)

c) La groupe insiste sur la fonction pédagogique de ces indicateurs, qui doivent permettre l'utilisation de concepts partagés par les acteurs locaux

- Les concepts suivants ont été discutés et proposés :
 - Etalement urbain
 - Population présente (nocturne/diurne ? été/hiver ?)
 - Densité (quel numérateur, quel dénominateur »
 - Equipements de proximité
 - Nomenclature fonctionnelle d'activité
 - Emplois résidentiels /non résidentiels

(Voir propositions en annexe - à faire)

- Il est souhaité par ailleurs la mise en place de dispositifs de réflexion concernant les concepts et la méthodologie d'étude sur les sujets suivants :

- Richesse d'un territoire
- Liens entre entreprises

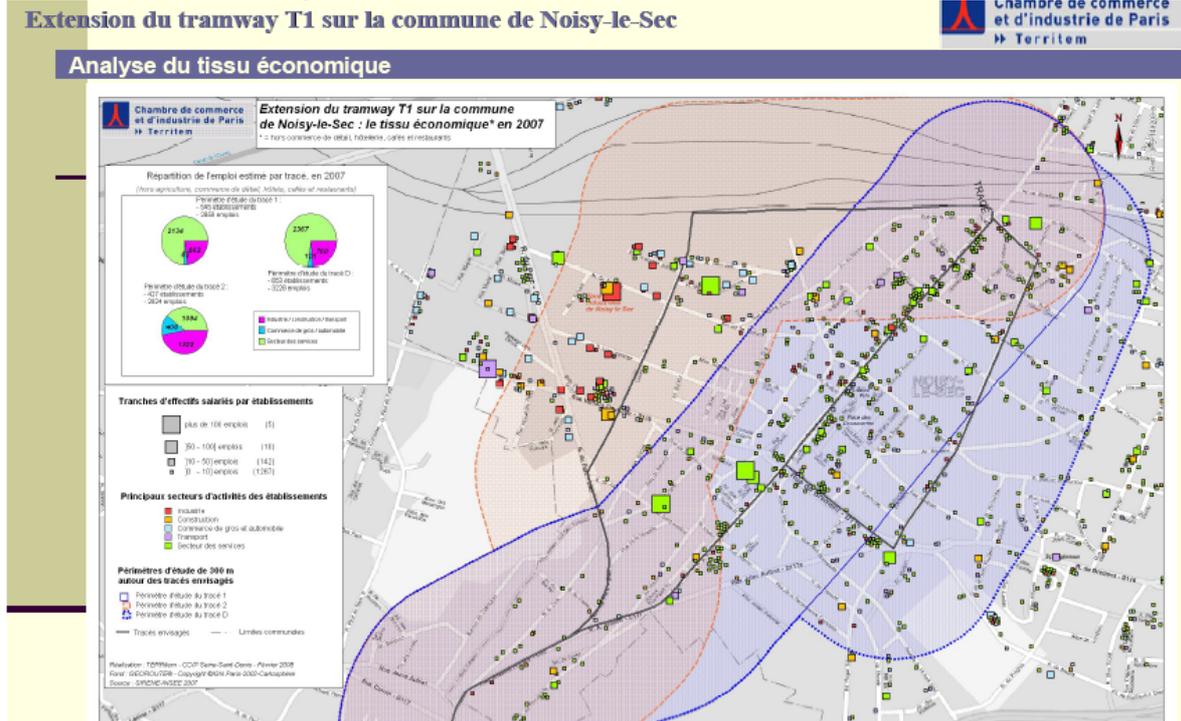
Préciser !

d) Plus globalement, le groupe recommande que les conditions de production et de mise à disposition de ces indicateurs soient clarifiées dans le sens suivant :

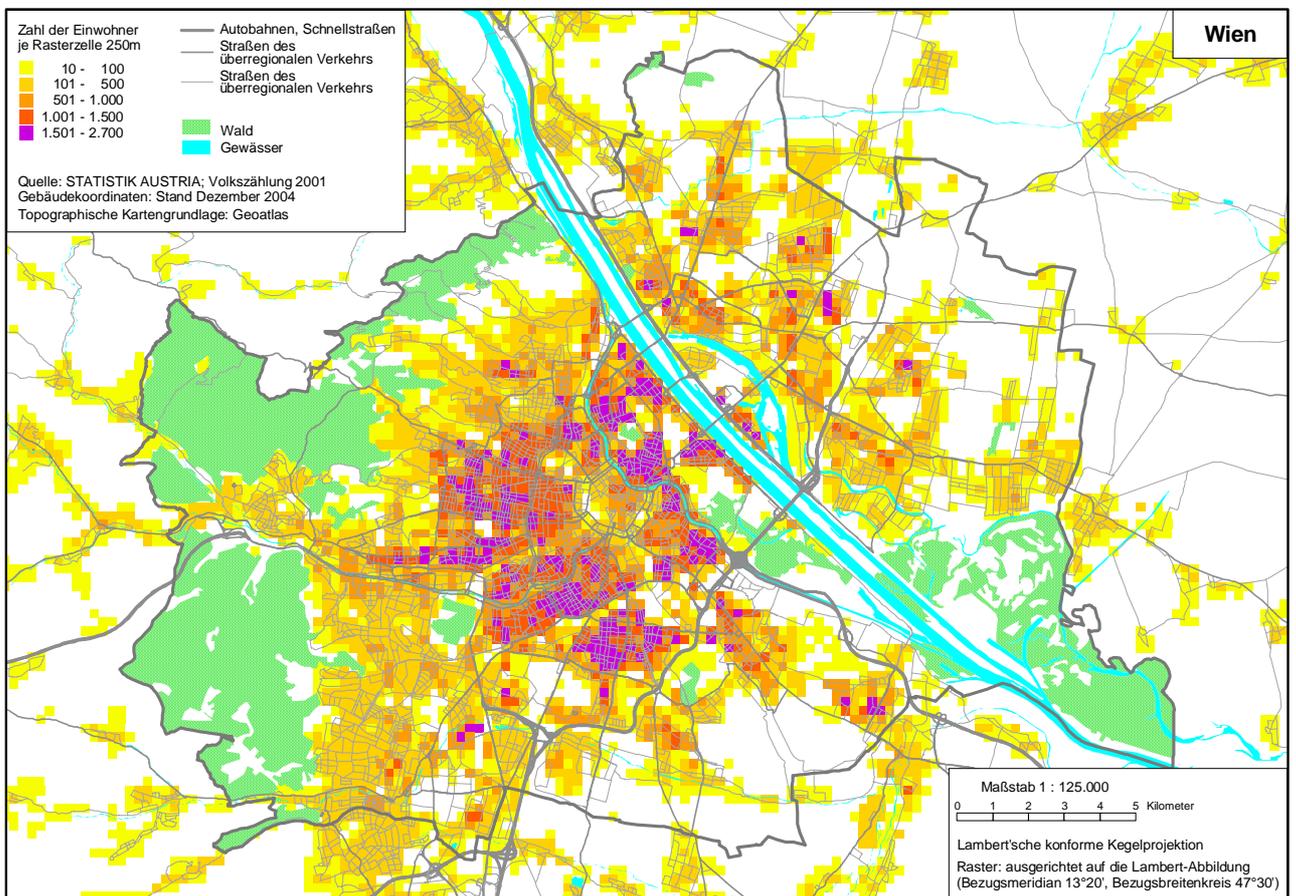
- Production annuelle de ces indicateurs aux niveaux départements, régions + zonages d'études (ze, zauer, bassins de vie),
- Accompagnement de ces indicateurs d'un référentiel documentaire qui indique aux utilisateurs les concepts, la méthode, la procédure à suivre pour calculer ces indicateurs sur d'autres niveaux géographiques,
- Mise en place d'un accès via internet, à ces données et à leur documentation, transversal aux différents producteurs de sources,
- Mise en place d'évaluations régulières afin de s'assurer de l'adaptation de ce référentiel aux problématiques locales.

Annexe 1: exemple de cartes de base

La localisation des entreprises



La densité de population



Annexe 2 : liste indicative du référentiel d'indicateurs (à compléter, valider...)

A. En matière morphologique :

• **Indicateurs de l'occupation et de l'utilisation du sol**

Indicateur	Origine	Remarque
Surfaces urbanisées (sol, TAB, terr. agrém. + jardins), des surfaces naturelles, agricoles (TPV), forestières <i>Parts et taux d'évolution</i>	Groupe CERTU	
Surfaces dédiées réseaux de transport, agriculture, sylviculture, habitat (individuel/collectif), activités services, des zones protection nature <i>Parts et taux d'évolution</i>	Groupe CERTU Indus. et	Ajout de « individuel/collectif dans l'habitat

• **Indicateurs de densité de la population présente et de la densité de logements**

Indicateur	Origine	Remarque
Population résidente rapportée à la surface totale et à la surface urbanisée du territoire (idem logements)	Groupe CERTU	A décliner aussi selon la population présente , périodes creuses et périodes pleines, pour les zones touristiques
Nombre de logements construits rapporté à surface urbanisée correspondante (logements/ha)	Groupe CERTU	

• **Indicateurs sur la dynamique de l'occupation de l'espace, étalement urbain**

Indicateur	Origine	Remarque
Taux évol. Surfaces urbanisées / Taux évolution population	Groupe CERTU	Indicateur retenu pour l'étalement urbain
Taux évol. Surf. urbanisées, natur., agric., forest. et SAU Part de la surface urbanisée dans surf. totale - Surface urbanisée par habitant - Surface consommée (nouvelle urbanisation) par habitant supplémentaire (période à définir)	Groupe CERTU	
Taux d'évolution des surfaces dédiées réseaux de transport, agriculture-sylviculture, habitat, activités industr. et services, des zones protection nature	Groupe CERTU	Distinguer si possible également : surfaces dédiées au commerce, aux équipements publics (sport, éducation, administration...) Habitat individuel et habitat collectif
Taux évol. surfaces des parcelles bâties / Taux évolution population	Groupe CERTU	
Surfaces naturelles devenant urbanisées Surfaces urbanisées devenant naturelles Solde	Groupe CERTU	
Surface occupée et population concernée selon différents espaces : Ville centre ; Banlieue ; Périurbain ; Rural	Brigitte Baccaïni	
Distance moyenne à parcourir, à partir d'une ville centre, pour atteindre une densité inférieure à (80 h/km ² , 100 h/km ² ...).	Brigitte Baccaïni	
Population et distance moyenne à parcourir pour à moins de 30 mn , 1 h ...de la ville centre d'un territoire.	Nathan Starkman, Denise Pumain (« distance-temps »)	

B. En matière fonctionnelle

Indicateur	Origine	Remarque
Déplacements domicile-travail <ul style="list-style-type: none"> Distances moyennes, médianes parcourues par mode de transport Temps moyens, médians 	Groupe DIACT	
Accessibilité aux équipements Distances et temps moyens d'accès aux 4 gammes d'équipements (de base, de proximité, intermédiaire et supérieure).	Groupe	
Taux d'équipements (gamme à définir)	Groupe	

C. Indicateurs « structurants »

Indicateur	Origine	Remarque
Profil des habitants <ul style="list-style-type: none"> Age moyen , taux jeunes, taux pers. Âgés Répartition selon quantiles de revenus Part des personnes seules, familles 	Groupe	
Profil des logements <ul style="list-style-type: none"> Part individuel /collectif dt construction neuve Part locatit privé/social 	Groupe	
Profil des emplois <ul style="list-style-type: none"> Part des formes d'emplois (précarité ou non) Part des qualifications Part des emplois résidentiels/non résidentiels 	Groupe	Profil des logements
Profil des activités <ul style="list-style-type: none"> selon les grands secteurs selon la fonctionnalité ((recherche, logistique...)) 	Groupe	
Marché de l'immobilier et du terrain <ul style="list-style-type: none"> Taux annuel des transactions Prix moyen/médian des transactions par type de bien 	Groupe	
?		